

AG des HDR étendue aux membres de l'EDSTIC

Jean-Paul Comet, Directeur de l'ED STIC
Sylvie Icart, Directrice Adjointe de l'ED STIC
Xavier Pennec, Directeur Adjoint de l'ED STIC

<https://edstic.univ-cotedazur.fr>

8 juillet 2024

Plan

- 1 Campagne 2024 des allocations doctorales
- 2 Fonctionnement de l'ED
 - L'arrêté doctoral
 - Les formations
 - Le serment
 - CSI
- 3 Site web de l'ED
- 4 Mobilité Internationale
- 5 Règles de composition des jurys
- 6 Documents de soutenances
- 7 Vos contacts à l'EDSTIC

Campagne 2024 des allocations doctorales

- Jusqu'à la rentrée 2021-2022 : 10 allocations doctorales établissement pour l'EDSTIC
- L'Université Côte d'Azur a bénéficié en 2022 d'un rattrapage du nombre d'allocations => 6 allocations de plus par an
 - Rééquilibrage vers le SHS (texte national) => 2 allocations
 - 1 allocation handicap => attribuée à SHAL mais échange possible
 - 3 allocations en roulement
 => EDSTIC : 11 allocations + année de carence en 2024 (10)
- 2024: 9 allocations (augmentation du montant, réduction des dépenses de l'état, arbitrage d'UniCA)

#Dossiers	#Dossiers finalisés	#avis du DT	#avis +	#auditionnés	#allocs
198	134	72	26	24	9

Campagne 2025 des allocations doctorales

- Allocation fléchée "jeune HDR" :
 - réservé d'abord à une femme HDR
 - si pas de dossier porté par une jeune HDR \Rightarrow un jeune HDR
 - HDR soutenue depuis le 01/01/N - 2 (2025: depuis 01/01/2023)
 - Dossier + Audition
 - pas de liste d'attente pour ce fléchage.
 - une seule allocation jeune HDR maximum par EC/C
- Alloc. "institutionnelles" (DS4H/EDSTIC/3IA/CORDI/IDEX/NeuroMod...)
 - avant: les HDR de l'EDSTIC qui avaient obtenu 2+ allocations durant les 2 années précédentes, ne pouvaient pas proposer de sujet lors de la campagne d'allocations UniCA EDSTIC.
 - après: ... dont la somme des pourcentages de co-direction associés atteint 200% ou plus
Si 2 financements (une dir. 100% + une codir. 50%) \Rightarrow possible
- Réaffirmation:
 - plusieurs sujets possibles par HDR
 - sur un sujet : un seul candidat
 - chaque HDR ne peut soutenir qu'un seul candidat

L'arrêté doctoral = version de l'arrêté de 2016 entré en vigueur au 31 décembre 2022

- Possibilité de faire un travail de recherche dans des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche
- La charte du doctorat
- Les formations obligatoires
- Le serment
- Autres changements
- Le CSI est renforcé

L'arrêté doctoral : le lieu où se déroule le doctorat

Article 1

"Le travail de recherche peut également être réalisé dans des établissements publics industriels et commerciaux ayant des missions de recherche, des établissements privés de formation ou de recherche, des fondations de recherche privées, des entreprises privées et des administrations. Dans ce cas, les conditions de réalisation des travaux de recherche et de préparation du doctorat sont prévues par la convention de formation mentionnée à l'article 12 du présent arrêté."

MAIS

- Le Directeur de thèse doit être membre d'une ED *Articles 5, 10*
- Les établissements et les UR accueillant des doctorants doivent être évalués par l'HCERES *Articles 5, 10*
- Si ce n'est pas le cas, prévoir une co-direction *Article 16*
- Conséquence : un HDR non affilié à un des labos de l'EDSTIC ne peut plus diriger seul

L'arrêté doctoral : la charte du doctorat

Tout se fait sur ADUM

- Doit être signée par tous et approuvée par la Direction de l'ED
- tous =
 - le doctorant
 - ses directeurs de thèse
 - le responsable de l'unité de recherche
 - le chef d'établissement public ou le responsable de l'entreprise ou des organismes d'accueil

=> prévoir des délais rallongés pour la première inscription

L'arrêté doctoral : la charte du doctorat

- Comprend un processus de médiation en cas de conflit
- Au sein d'UniCA : 3 étapes
 - 1 Conciliation => pilotée par la direction de l'école doctorale et/ou le Comité de suivi de thèse. La direction de l'ED peut s'adjoindre toute personne de son choix susceptible de faire aboutir la conciliation.
 - 2 Si échec de la conciliation => médiation. Commission de médiation, composée par le Directeur de l'ED, de 3 ou 5 membres intégrant au moins un membre et un doctorant du Conseil de l'ED d'une unité de recherche extérieure au litige.
 - 3 La commission écoute les parties séparément puis ensemble et propose une solution qui doit être validée par le directeur de l'ED, et à la demande des parties, par le Conseil de l'ED.

Si non-renouvellement d'inscription: l'étudiant peut saisir le CAC.
Au vu des débats, la proposition du président s'impose à tous.

Les formations obligatoires

Rappel des règles en vigueur à UniCA

- 30h de formations scientifiques
- 30h de formations professionnalisantes => *dispense pour les CIFRE*
- 30h au choix
- catalogue ADUM : <https://www.adum.fr/UCA/formations>

Formations obligatoires

- Éthique et intégrité scientifique => @UniCA : session en Janvier 2024 (3h)
- Open science => 3h obligatoires / possibilité de choisir un séminaire adapté aux STIC à partir de 2024
- "Dépôt de thèse" (2h) => à faire en peu avant la soutenance

Le serment

Depuis Janvier 2023 - *Article 12*

- À l'issue de la soutenance en cas d'admissibilité
- Le-la docteur-e prête serment comme suit:

" En présence de mes pairs. Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [xxx], et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique, je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. "

Autres changements

- La définition des spécialités de doctorat relève de la compétence de chaque établissement *Article 5*
- Les doctorants de l'ED doivent être accueillis au sein d'UR évaluées par l'HCERES ou d'autres instances dont l'HCERES valide les procédures *Article 5*
- " Dès que l'école doctorale prend connaissance d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes, elle procède à un signalement à la cellule d'écoute de l'établissement contre les discriminations et les violences sexuelles" (*Article 13 + intégré dans la charte du doctorat*)

Le CSI

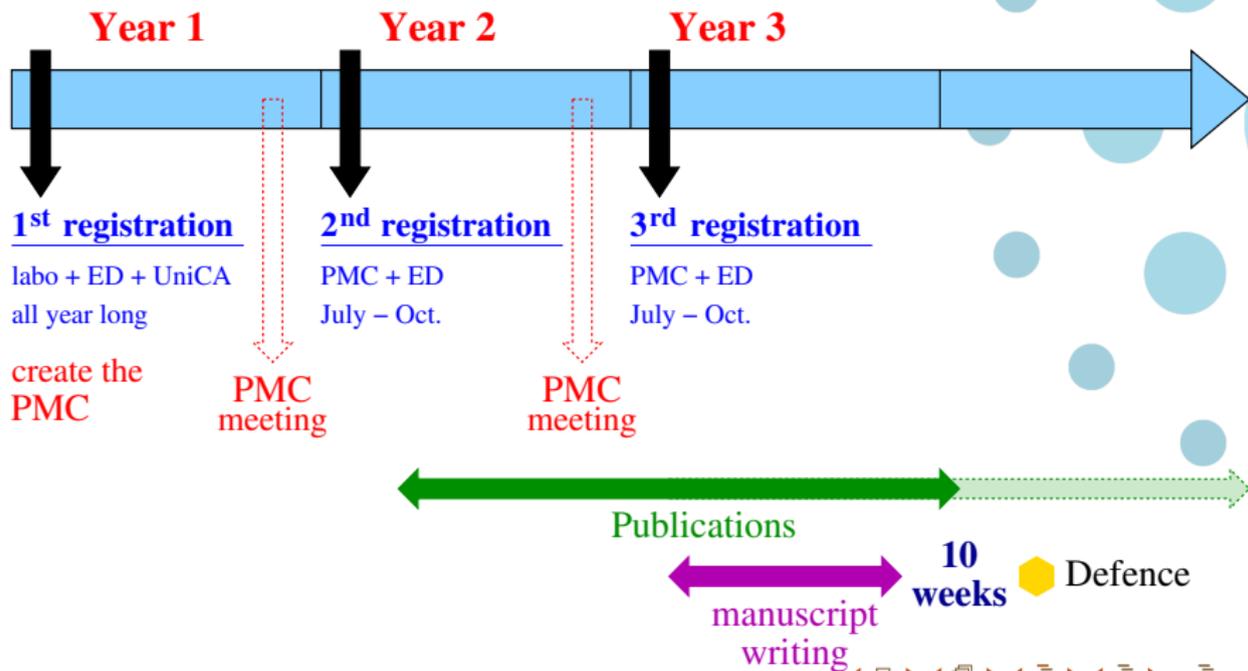
Depuis 2023: le CSI a lieu tous les ans

- Au moins deux membres
- Titulaires d'un doctorat
- Au moins un académique avec une HDR
- Un membre local et un extérieur à UniCA
- Au moins un spécialiste du domaine et un non-spécialiste*
⇒ à spécifier correctement sur ADUM par l'étudiant 
- L'ED encourage le doctorant à proposer un membre de son CSI
⇒ Le doctorant doit être consulté pour la composition de son CSI

* Le non spécialiste peut être un enseignant du cursus initial du doctorant. Il peut aider en cas de conflit.

Déroulement d'un doctorat

- au moins 2 inscriptions (un peu plus qu'un an)
 - Durée habituelle: 36 mois
 - Durée moyenne (2017 => 2021) : 39.8 mois 😊



Déroulement d'un doctorat

- au moins 2 inscriptions (un peu plus qu'un an)
 - Durée habituelle: 36 mois
 - Durée moyenne (2017 => 2021) : 39.8 mois 😊



Site web de l'ED

<https://edstic.univ-cotedazur.fr>

Site Initial sous Drupal

L'I3S ne maintient plus Drupal ⇒ trouver un autre hébergement

UniCA souhaitait une harmonisation entre les ED ⇒ ADUM

Echange avec ADUM ⇒ on faisait tout le boulot + quelques faiblesses du site SHAL

⇒ solution locale I3S (HTML/CSS + PHP)

<https://webusers.i3s.unice.fr/edstic/>

Votre contribution: mots clefs de vos recherches

OneDrive

Site web d'UniCA web pour le doctorat / HDR

<https://univ-cotedazur.fr/recherche-innovation/doctorat-phd>

🌐 / Recherche & Innovation / Doctorat - PhD

DOCTORAT - PHD

DOCTORAT - PHD

Démarrer son doctorat +

Être doctorant +

La Soutenance et après +

Ecoles Doctorales +

Structures
d'accompagnement +

Informations Utiles et
Documentation +



DÉMARRER SON DOCTORAT

Les questions à se poser et les démarches à effectuer pour s'inscrire en doctorat.



ÊTRE DOCTORANT

Les multiples opportunités liées à la formation doctorale.



LA SOUTENANCE ET APRES...

Organiser sa soutenance et préparer son insertion professionnelle.



ECOLES DOCTORALES

Les six écoles doctorales d'Université Côte d'Azur couvrent de nombreux champs disciplinaires.



STRUCTURES D'ACCOMPAGNEMENT

Le doctorat s'effectue avec l'appui constant de multiples structures.



INFORMATIONS UTILES ET DOCUMENTATION

Des textes précis régissent le doctorat et l'encadrement des doctorants.

Mobilité Internationale

ERASMUS+ 2021-2027: mobility in Europe and outside Europe

- long periods (≥ 2 months) / short periods (5-30 days)
- a simplified application process via an online form:
 - choose "Mobilité internationale" / "formulaire en ligne"
 - then click on "Mobilité Intle et Europe des doctorants"
- Requests are thus evaluated as they arise.

Advantages

- learn about other research practices,
- meet researchers trained differently,
- work on sources abroad, Data collection campaign, etc.

European label:

- least 3 months in another European country,
- 2 reviewers from two European countries other than France,
- a member of the jury from another member country
- defence: at least a part in an official language other than French.

Other funding: <https://enthes.hypotheses.org/1490>

Règles de composition des jurys si cotutelle ⇒ suivre la cotutelle

Rapporteurs:

- au moins 2 rapporteurs
- Professeurs/DR or MCF/CR HDR
Dérogation: remplir le formulaire & le C.Ac statue (1 mois)
- **NEW** historique des dérogations + 3 thèses soutenues
- ne sont pas à UniCA (externe)
- pas de publication en commun (pas de lien scientifique avec le travail présenté)

Jury:

- entre 4 et 8 membres
- au moins 50% de membres extérieurs à UniCA
- au moins 50% de professeurs / DR

Les directeurs/co-encadrants sont toujours considérés comme locaux.
Il est recommandé que les membres du CSI se soient pas rapporteurs.
Les PR émérites sont considérés comme des rangs B HDR (pas président)

Parité

Jury: exemples

	Local Members	External Members	
Full Prof. DR	Supervisor (PR)	Reviewer 1 (PR) Reviewer 2 (PR)	$\geq 50\%$
Other Researchers	Member (MCF)	Member (CR) Member (MCF)	$< 50\%$
	$< 50\%$	$\geq 50\%$	

	Local Members	External Members	
Full Prof. DR		Reviewer 1 (PR) Member (DR)	$\geq 50\%$
Other Researchers	Supervisor (HDR)	Reviewer 2 (HDR)	$< 50\%$
	$< 50\%$	$\geq 50\%$	

Soutenances : pour que tout se passe bien

Avant la soutenance:

- Documents disponibles sur ADUM
PV (vérifier les membres en visio) + **rapport** + **archivage**
- Imprimer : documents de soutenances + **avis pour le prix de thèse** (disponible sur ADUM (étudiant) + site web *ici*)
- S'il y a des membres du jury en visio: **procurations**

Pendant la soutenance:

- faire signer les documents (le DT ne signe pas le PV)
- si le président est en visio: ça complique tout

Après la délibération:

- faire un scan, et le stocker
- envoyer à l'ED le scan
- apporter les originaux à l'ED



courrier interne ⇒ **I3S**

Le rapport de soutenance pour la qualification MCF

Arrêté du 11 juillet 2018

- " Les diplômes, rapports de soutenance, attestations et justificatifs rédigés en langue étrangère (pièces 1/ et 4/) sont accompagnés d'une traduction en langue française."
- En pratique, les documents issus d'ADUM sont conformes, il faut juste ajouter le numéro des pages (par ex. 1/3, 2/3...)
- Le rapport de soutenance doit comporter le tampon de l'établissement. En accord avec la MED, le doctorant leur adresse le rapport de soutenance par email qu'ils renverront par la même voie. Utiliser l'adresse générique: med@univ-cotedazur.fr



Vos contacts à l'EDSTIC

- **Secrétariat:**

---.-----@univ-cotedazur.fr / edstic@i3s.unice.fr



Correspondants au sein des laboratoires

- **I3S**

Sylvie Icart, Sylvie.Icart@univ-cotedazur.fr

Bruno Martin, Bruno.Martin@univ-cotedazur.fr

(ATSI)

(Info)

- **INRIA**

Xavier Pennec, Xavier.Pennec@inria.fr

Nicolas Nisse, Nicolas.Nisse@inria.fr

(ATSI)

(Info)

- **LEAT** Benoit Miramond, Benoit.Miramond@univ-cotedazur.fr

(Elec)

- **Mines ParisTech:** Valérie Roy, Valerie.Roy@mines-paristech.fr

(COP)

sans oublier les étudiants:

Romain Michelucci, Romain.Michelucci@etu.univ-cotedazur.fr,

Dalia Hareb, hareb@i3s.unice.fr

Discussion, questions?